

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des  
Collectivités Locales et  
du Cadre de Vie

Bureau du Cadre de Vie  
Section Protection de la  
Nature

Dossier suivi par :  
Michèle BILLAULT

Téléphone : 04.68.51.68.70

Téléfax : 04.68.35.56.84

Mémoire : M.él :

michele.billault

@ pyrenees-orientales.

pref.gouv.fr

Référence :

ap version 2 composition  
comité.doc

Perpignan, le 12 juin 2008

**ARRETE PREFECTORAL N° 2366/08**

**Actualisant la composition du comité de rivière chargé de  
définir un projet de contrat de rivière sur le bassin  
versant du Sègre**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 (articles L. 212-3 à L.212-7 du Code de l'Environnement) ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

Vu la circulaire ministérielle n° 3 du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse approuvé par le préfet coordonnateur de bassin, le 20 décembre 1996 ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité National d'Agrément du 18 septembre 2003 sur le dossier préalable du Contrat de Rivière transfrontalier du Sègre ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 4127/2003 du 19 décembre 2003 et 490/2004 du 19 février 2004 fixant la composition du comité de rivière chargé de définir un projet de contrat de rivière sur le bassin versant du Sègre ;

Considérant la nécessité d'actualiser la composition du Comité de Rivière du Sègre en ce qui concerne le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale suite notamment aux élections cantonales et municipales de 9 et 16 mars 2008 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :  
↳ Standard 04.68.51.66.66  
↳ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :  
↳ MINITEL 3615 AVS 66 (1 01 PF sans coût 05 6666)  
↳ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

## ARRÊTE

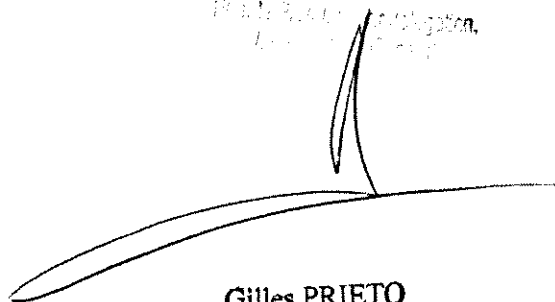
**Article 1 :** Les dispositions des arrêtés n° 4127/2003 du 19 décembre 2003 et 490/2004 du 19 février 2004, sont modifiées selon le document annexé.

**Article 2 :** L'article 3 de l'arrêté n° 4127/2003 du 19 décembre 2003 est modifié ainsi qu'il suit : « Le président est élu lors de la première réunion par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ».

**Article 3 :** Les autres dispositions des arrêtés préfectoraux n° 4127/2003 du 19 décembre 2003 et n° 490/2004 du 19 février 2004 demeurent inchangées.

**Article 4 :** M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, M. le sous-préfet de Prades, M. le Président de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un extrait est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et dont une copie sera notifiée à chaque membre du Comité de Rivière

*Président de la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne*



Gilles PRIETO

## Comité de Rivière du Sègre

### Collège des élus (32 membres)

M. le Maire de la commune d' <b>Estavar</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Ur</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune d' <b>Osséja</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune d' <b>Enveitg</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Targasonne</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Valcebollère</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Nahuja</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Porté-Puymorens</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Saillagouse</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune d' <b>Err</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Font-Romeu – Odeillo – Via</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Palau de Cerdagne</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Latour de Carol</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Bolquère</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Angoustrine-Villeneuve-des-Escaldes</b>
M. le Maire de la commune de <b>Llo</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Bourg-Madame</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Porta</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune d' <b>Eyne</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune d' <b>Egat</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Dorres</b> ou son représentant
M. le Maire de la commune de <b>Sainte Léocadie</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SIVM de la Haute Vallée du Sègre</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SIVM de la Vallée du Carol</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SIVU eau potable de la Vallée de la Vanéra</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SI AEPA de la Solane</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SM pour le traitement des eaux usées</b> dans la station internationale de Puigcerdá ou
M. le Président du <b>SIAEP de la Haute Cerdagne</b> ou son représentant
M. le Président du <b>SI Assainissement Egat-Targasonne</b> ou son représentant
M. le Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales ou son représentant
M. le Président de la Région Languedoc Roussillon ou son représentant
M. le Président de la Communauté de Communes « Pyrénées – Cerdagne »

### Collège des socioprofessionnels, utilisateurs de la ressource (13 membres) :

- M. le Président du Comité de Développement Agricole ou son représentant
- M. le Président de l'ASA Soulane/Plandails et Plantade/Ansanères ou son représentant
- M. le Président de l'ADASIA ou son représentant
- M. le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture ou
- M. le Chef de Production Hydraulique EDF Ariège ou son représentant
- M. le Président de l'Office de Tourisme de Bourg-Madame ou son représentant
- M. le Directeur du Projet de Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ou son représentant
- M. le Vice-Président de la régie de la station de ski de Porté-Puymorens ou son représentant
- M. le Président de l'association « Les enfants de la planète » ou son représentant
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant

### Collège des administrations (11 membres) :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades ou son représentant
- M. le Chef de la mission interservices de l'eau à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt

- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de Languedoc-Roussillon ou son représentant.
- M. le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant
- M. le Chef de service de Restauration des Terrains en Montagne ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant
- M. le Responsable du Service de l'Eau au Conseil Général des Pyrénées Orientales ou son représentant

**Membres associés (Espagnols) :**

- M. Le Président du Consell Comarcal de Cerdanya ou son représentant
- M. Le Directeur du Consell Comarcal de Cerdanya ou son représentant
- M. Le Président du Consell Comarcal de l'Alt Urgell ou son représentant
- M. Le Directeur du Consell Comarcal de l'Alt Urgell ou son représentant
- M. Le Conseiller en Environnement de la Generalitat de Catalunya ou son représentant
- M. Le Conseiller en Politiques Territoriales des Œuvres Publiques de la Generalitat de Catalunya ou son
- M. Le Directeur de l'Agencia Catalana de l'Aigua ou son représentant
- M. Le Président de la Confederación hidrográfica del Ebro ou son représentant